



Nombre de membres du Conseil : 19
Nombre de Conseillers en exercice : 19
Conseillers présents : 13

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29.03.2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars, à dix-huit heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.
M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

PRESENTS : ARZALIER André, AUBOUSSIER Catherine, BOISSIE Mickaël, BOUCHER Pascal, BOUVET Laurent, CLOZEL Jean-Paul, DESZIERES Josette, EIDUKEVICIUS Catherine, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, JOLIVET Alain, ROBERT Chantal.

ABSENTS EXCUSES : ALEXANDRE Chantal (procuration à FERREYRE Gérard), BAYLE Rachel (procuration à ARZALIER André), BOUVET Laurent – retard (procuration à ROBERT Chantal), CHOPARD Manon (procuration à BOUCHER Pascal), DESBOS Philippe (procuration à GARDON Jean), SAINTSORNY Chantal (procuration à DESZIERES Josette), SOZET Dominique (procuration à JOLIVET Alain).

Date de la convocation : 22.03.2018

I - QUORUM

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II - SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le Maire propose au Conseil de désigner Monsieur Mickaël BOISSIE assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT Monsieur Michaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.
MAIRIE : ☎ 04.75.08.09.79

Fax : 04.75.08.77.42 - E-mail : mairie : mairie@saint-jean-de-muzols.fr

Conseil Municipal Toute correspondance doit être adressée de façon impersonnelle à Monsieur le Maire 29.03.2018
2-4 Chemin de Martinot - 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS

Monsieur le Maire adresse, en son nom et celui du Conseil Municipal, ses condoléances à Monsieur GARDON Jean pour le décès de sa sœur.

III - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES SEANCES PRECEDENTES

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu des séances du 11.01.2018 et du 15.02.2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte-rendu des séances du 11.01.2018 et du 15.02.2018.

III bis - MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de bien vouloir rajouter les délibérations suivantes :

* «Convention de soutien technique à la Commune par la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo»,

* «Marché restauration – Constitution d'un groupement de commandes».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le rajout des délibérations suivantes :

* «Convention de soutien technique à la Commune par la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo»,

* «Marché restauration – Constitution d'un groupement de commandes».

IV - ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATIONS

OBJET : N° 0018 COMPTES ADMINISTRATIFS – ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE

Rapporteur : M. le Maire

Conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT, il convient de désigner un président de séance pour la présentation et le vote des comptes administratifs.

M. le Maire propose au Conseil de désigner M. Jean-Paul CLOZEL pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DESIGNER M. Jean-Paul CLOZEL pour présider la séance pendant la présentation et le vote des comptes administratifs.

OBJET : N° 0019 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Documents dans dossier distribué (p. 2 à 8)

Fonctionnement	Dépenses	1 587 776.86 €
	Recettes	1 992 276.00 €
	Excédent de fonctionnement	404 499.14 €
Investissement	Dépenses	482 234.86 €
	Recettes	597 082.39 €
	Excédent d'investissement	114 847.53 €
Excédent global 2017		519 346.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation, ne participe pas au vote),

- Approuve le compte administratif 2017 du budget principal et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

A 18h50, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Laurent BOUVET qui avait donné procuration à Madame Chantal ROBERT. Il peut donc prendre part au vote des délibérations.

OBJET : N° 0020 COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

Fonctionnement	Dépenses	1 587 776.86 €
	Recettes	1 992 276.00 €
	Excédent de fonctionnement	404 499.14 €
Investissement	Dépenses	482 234.86 €
	Recettes	597 082.39 €
	Excédent d'investissement	114 847.53 €
Excédent global 2017		519 346.67 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ☒ APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget principal.

OBJET : N° 0021 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Document dans dossier distribué (p. 10)

Le compte administratif étant approuvé, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (404 499.14 €) de la manière suivante :

- au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours	318 530,00 €
- au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté	85 969.14 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget principal telle que proposée ci-dessus.

OBJET : N° 0022 TAUX D'IMPOSITION 2018

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Document dans dossier distribué (p. 12)

M. le Maire propose, après avis favorable de la commission de Finances, d'augmenter les taux d'imposition de 2 %.

Les taux proposés pour l'année 2018 sont les suivants :

- Taxe d'habitation	10,12 %
- Taxe foncière propriétés bâties	15,91 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	71,73 %

*Monsieur CLOZEL explique la raison de cette augmentation de 2 %. La baisse des dotations de l'Etat depuis 4 ans a conduit à une baisse des recettes d'environ 120 000 € et donc un impact sur l'excédent de fonctionnement. En 2014 et 2015, nous avons maintenu le taux d'imposition, en 2016 et 2017, nous avons augmenté les taux d'imposition de 1 %, soit un total de 4 % entre 2014 et 2018. Aujourd'hui, 1 % de hausse d'impôt revient à une augmentation de recettes de 8 000 €. Sur ces dernières années (fin 2018), on récupérera 4 % d'impact de hausse de taux, soit 32 000 € (4 * 8 000 €). Enfin, il faut conserver un minimum de moyens (Capacité d'Auto Financement) pour développer un minimum de projets à Saint-Jean-de-Muzols.*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE comme suit les taux d'imposition pour l'année 2018 :

- Taxe d'habitation	10,12 %
- Taxe foncière propriétés bâties	15,91 %
- Taxe foncière propriétés non bâties	71,73 %

OBJET : N° 0023 BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2018

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Document dans dossier distribué (p. 14 à 23)

- 1 856 488,00 € en fonctionnement
- 1 622 900,00 € en investissement
3 479 388,00 € TOTAL

Monsieur le Maire précise que c'est un budget très ambitieux et que trois points sont importants :

- *les travaux de la Voie Romaine (trésorerie de 2018),*
- *l'extension du restaurant scolaire (trésorerie de 2019),*
- *la création du nouveau gymnase (trésorerie de 2020 et 2021).*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif principal qui s'élève à :

- 1 856 488,00 € en fonctionnement
- 1 622 900,00 € en investissement
3 479 388,00 € TOTAL

OBJET : N° 0024 COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Document dans dossier distribué (p. 25 à 29)

Fonctionnement	Dépenses	145 485.22 €
	Recettes	208 027.49 €
	Excédent de fonctionnement	62 542.27 €
Investissement	Dépenses	123 305.22 €
	Recettes	146 778.01 €
	Excédent d'investissement	23 472.79 €
	Excédent global 2017	86 015.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés (M. le Maire, ayant quitté la salle conformément à la réglementation, ne participe pas au vote),

- Approuve le compte administratif 2017 du budget assainissement et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

OBJET : N° 0025 COMPTE DE GESTION 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le compte de gestion établi par M. le Trésorier municipal. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif, soit :

Fonctionnement	Dépenses	145 485.22 €
	Recettes	208 027.49 €
	Excédent de fonctionnement	62 542.27 €
Investissement	Dépenses	123 305.22 €
	Recettes	146 778.01 €
	Excédent d'investissement	23 472.79 €
	Excédent global 2017	86 015.06 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le compte de gestion de l'exercice 2017 pour le budget assainissement.

OBJET : N° 0026 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 – BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Document dans dossier distribué (p. 31)

Le compte administratif étant approuvé, M. le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2017 (62 542.27 €) de la manière suivante :

- au compte 1068 Réserves pour financer les investissements en cours 9 434.00 €
- au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté 53 108.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE l'affectation du résultat de fonctionnement du budget assainissement telle que proposée ci-dessus.

OBJET : N° 0027 BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018

Rapporteur : Jean-Paul CLOZEL

Document dans dossier distribué (p. 33 et 34)

- 220 371,00 € en fonctionnement
- 291 878,00 € en investissement
- 512 249,00 € TOTAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le budget primitif assainissement 2018 qui s'élève à :

- 220 371,00 € en fonctionnement
- 291 878,00 € en investissement
512 249,00 € TOTAL

OBJET : N° 0028 ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES – CONVENTION DE GESTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'ARDECHE

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que la Commune a, par délibération du 16 novembre 2017, souscrit un contrat d'assurance risques statutaires (agents C.N.R.A.C.L.) auprès de CNP Assurances par l'intermédiaire de SOFAXIS.

Ce contrat conclu le 1^{er} janvier 2018, pour une durée de 4 ans, garantit à la Commune les risques financiers encourus par celle-ci en vertu de ses obligations à l'égard du personnel en cas de décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche (CDG07) propose une convention de gestion qui induit, au regard de ce qui vient d'être exposé ci-dessus, les conditions financières applicables en contrepartie de son travail effectué pour la mise en place et le suivi dudit contrat sur une période de 4 ans. Les frais de gestion qui seront facturés directement par le CDG07 à la Commune correspondront à 1 % du montant des cotisations annuelles versées pour l'année N par la Commune de Saint-Jean-de-Muzols à CNP Assurance, avec un réajustement sur l'année N+1.

M. le Maire propose de signer cette convention pour la période du 1/01/2018 au 31/12/2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

OBJET : N° 0029 TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE, MISE AUX NORMES DE LA CUISINE ET RENOVATION DE LA CHAUFFERIE DE L'ECOLE MATERNELLE RENE CASSIN – DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION AU TITRE DU DISPOSITIF «INTERVENTION REGIONALE EN FAVEUR DE L'INVESTISSEMENT DES BOURGS-CENTRES ET DES POLES DE SERVICES».

RAPPORTEUR : M. le Maire

M. le Maire rappelle que le Restaurant Scolaire ainsi que les Services Périscolaires, situés dans l'enceinte de l'Ecole Maternelle René Cassin, accueillent les élèves des Ecoles Publiques et les élèves de l'Ecole Privée.

Le service de restauration s'effectue en deux services d'environ 50 couverts. Durant l'année scolaire 2016/2017, il a été cumulé jusqu'à 108 inscriptions d'où quelques refus.

Pour l'année scolaire en cours, une clause limitant les inscriptions des élèves situés hors Commune de Saint-Jean-de-Muzols a été introduite dans le règlement intérieur.

En mai 2017, une étude de faisabilité a été commandée au Cabinet d'Architecture Patrice REVERDI pour étudier la possibilité de faire un agrandissement sur le site actuel.

Le Cabinet d'Architecture Patrice REVERDI, accompagné des bureaux d'études SARL Bernard MANGANO, Cabinet COSTE et le Bureau MATHIEU sont chargés de la Maîtrise d'œuvre et ont présenté un avant-projet.

La surface actuelle du Restaurant Scolaire est de 41.81m² avec une salle d'appoint de 21.05m² soit au total 62.86m². La présente opération consiste à augmenter le volume de la salle de restauration jusqu'à 85m² pour permettre à la demi-pension de recevoir jusqu'à 130 élèves en deux services ainsi que l'accueil du périscolaire. Ce projet d'extension ne viendra pas impacter la fonction générale du bâtiment qui reste identique et inchangée.

Le projet d'extension fera un total de 75.35m² de surface plancher environ comprenant :

- l'extension du restaurant scolaire 40m²
- un hall d'accueil 13m²
- des sanitaires 17m²
- un accès couvert par un auvent

Les anciens sanitaires seront transformés en vestiaire de rangement et sanitaire pour le personnel de cuisine.

Ces travaux consisteront également à mettre aux normes la cuisine et remplacer la chaufferie de l'Ecole Maternelle René Cassin.

Le permis de construire vient d'être déposé.

Le début des travaux pourrait se situer dès la fin de la présente année scolaire. Les travaux pourraient durer environ de 13 à 14 mois d'où une ouverture prévue au plus tard à la rentrée de septembre 2019.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 376 325.12 € HT.

	Montant en Euros
<u>TRAVAUX</u>	
Extension bâtiment restaurant scolaire	198 722.01
Rénovation chaufferie	58 500.00
Mise aux normes de la cuisine	56 850.00
TOTAL TRAVAUX	314 072.01
<u>AUTRES DEPENSES</u>	
Maîtrise d'œuvre	38 063.13
C.S.P.S.	1 578.61
Contrôle technique compris attestation HAND	3 378.27
Sondages géotechniques	1 540.00
Diagnostic amiante	1 000.00
Plan topographique	1 832.00
Divers et imprévus	14 861.10
TOTAL AUTRES DEPENSES	62 253.11
TOTAL GENERAL HT	376 325.12
TOTAL GENERAL TTC	451 590.14

Ce projet peut faire l'objet d'un financement au titre du dispositif « Intervention Régionale en faveur de l'investissement des bourgs-centres et des pôles de service » suivant le plan de financement prévisionnel suivant :

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
TRAVAUX D'EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE, MISE AUX NORMES DE LA
CUISINE ET RENOVATION DE LA CHAUFFERIE
DE L'ECOLE MATERNELLE RENE CASSIN**

Origine du financement	Montant (HT)	Taux
État : « Fonds Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux »	131 713.79 Euros	30,00 % + 5 % de bonus (clause d'insertion sociale)
Département : « Programme d'Attractivité, de Soutien et de Solidarité (PASS Territoires) »	Non défini	Non défini
Région : « Intervention Régionale en faveur de l'investissement des bourgs-centres et des pôles de service »	Non défini	Non défini
Total des aides publiques	Non défini	Non défini
Financement communal	Solde	Non défini
TOTAL	376 325.12 Euros	100,00%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le projet présenté,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel,
- SOLLICITE l'aide financière de la Région, dans le cadre du dispositif « Intervention Régionale en faveur de l'investissement des bourgs-centres et des pôles de services », au taux maximum,
- AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents utiles.

**OBJET : N° 0030 CONVENTION DE SOUTIEN TECHNIQUE A LA COMMUNE
PAR LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARCHE AGGLO**

RAPPORTEUR : Gérard FERREYRE

M. le Maire indique que la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo propose un soutien technique aux communes destiné à pallier à l'absence ou à l'insuffisance du service technique de la commune.

ARCHE Agglo interviendrait sur le territoire de la commune pour la gestion de la voirie et ses dépendances.

La participation de la commune serait déterminée comme suit :

- ✓ pour des travaux de moins de 12 520 € HT : rémunération de 1/10^{ème} du montant HT des travaux réalisés, + 3 % de ce même montant.
- ✓ à partir de 12 520 € HT, application d'un forfait de 1 252 € + 3.00 % du montant HT des travaux réalisés.
- ✓ Conseils techniques, administratifs, montage des marchés à bons de commande et accords-cadres, tarification à la ½ journée ou à la journée, en fonction du temps réellement passé par le technicien : la ½ journée est de 200 € et la journée de 400 € HT.

Monsieur le Maire précise qu'on n'utilisera peut-être pas les services de ce technicien de la Communauté d'Agglomération mais au cas où on en aurait besoin, on signe cette convention dans les conditions énumérées ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la convention de soutien technique à la Commune par la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo, qui prendra effet à la date de signature pour se terminer le 31 décembre 2018.

- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention.

OBJET : N° 0031 MARCHÉ RESTAURATION – CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

RAPPORTEUR : Mickaël BOISSIE

L'ordonnance n° 2015-899 sur les marchés publics offre la possibilité aux acheteurs publics d'avoir recours à des groupements de commandes. Ces groupements ont vocation à rationaliser les achats en permettant des économies d'échelle et à gagner en efficacité en mutualisant les procédures de passation des contrats.

Compétente en matière d'organisation et gestion des temps périscolaires, la commune assure un service de restauration 4 jours par semaine.

Dans le même temps, les communes de Tournon/Rhône, Tain l'Hermitage, Mauves, Plats, Sécheras et Cheminas proposent pour les écoles de leur territoire respectif la même prestation.

Il apparaît donc qu'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison des repas en liaison froide des restaurants scolaires permettrait, par effet de seuil, de réaliser des économies importantes et une optimisation du service tant pour les besoins propres de notre commune que pour ceux des autres communes membres du groupement.

Il est donc proposé la création d'un groupement de commandes et il est proposé au conseil municipal d'adhérer à ce groupement de commandes conformément aux dispositions de l'article 28 de l'ordonnance 2015-899 sur les marchés publics.

Ce groupement de commandes est constitué en vue de la passation d'un marché à procédure formalisée portant sur la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.

La ville de Tournon sur Rhône assurera les fonctions de coordonnateur du groupement. A ce titre, elle aura en charge la réalisation de la procédure de mise en concurrence.

L'exécution du marché est assurée par chaque membre du groupement.

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe au présent rapport.

La commission d'appel d'offres du groupement de commandes est composée :

- d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement qui dispose d'une commission d'appel d'offres.
- d'un représentant pour chacun des autres membres du groupement désigné dans la délibération approuvant la constitution du groupement.

Il est proposé de désigner M. ARZALIER André comme membre titulaire de la Commission d'Appel d'Offres du marché du groupement de commandes et M. BOISSIE Mickaël, comme membre suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ADHERE au groupement de commandes.
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes associant la Ville de Tournon/Rhône, Tain l'Hermitage, Saint-Jean-de-Muzols, Plats, Sécheras et Cheminas en vue de la passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les restaurants scolaires.
- AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention dont le projet est annexé à la présente délibération.
- AUTORISE M. le Maire à signer le marché à intervenir pour le compte de la commune.
- DESIGNE M. ARZALIER André et M. BOISSIE Mickaël respectivement, membre titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres du marché du groupement de commandes.

V - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les conseillers des décisions prises par délégation.

Droit de préemption :

La renonciation au droit de préemption a été prononcée pour les cessions suivantes :

Décision	PARCELLE – REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DATE RENONCIATION
N°2018_0005	Section D n° 232, 233, 234, 620, 622, 624 et 197	5058, route du Grand Pont	27/02/2018
N°2018_0006	Section AO n° 46	50, route du Grand Pont	27/02/2018
N°2018_0007	Section AL n° 199, 201, 203 et 205	1, chemin des Iles	27/02/2018

N°2018_0008	Section AL n° 124, 204, 206, 226, 228 et 230.	Chemin des Iles	27/02/2018
N°2018_0009	AM n° 18 et 182	12, chemin de Sainte-Épine	20/03/2018

VI - COMMUNICATIONS DU MAIRE

Travaux de la Voie Romaine

Monsieur le Maire signale que ces travaux ont pris un peu de retard puisqu'ils devraient être terminés fin avril (au lieu de fin mars). Le revêtement se fera mi-avril et cela se passe plutôt bien. Un certain nombre de riverains ont procédé au confortement de leur sas d'entrée, cela ne fait qu'embellir le secteur.

Sécurisation du réseau Eaux Usées de Blanchard

Autorisation de commencement des travaux par les services de l'Etat et du Département. *Monsieur le Maire rajoute qu'aujourd'hui on finalise le confortement de l'alimentation électrique de la station de relevage par un projet d'extension de réseaux confiés au S.D.E. (Syndicat Départemental des Energies).*

Travaux d'extension du restaurant scolaire, de la mise aux normes de la cuisine et de la rénovation de la chaufferie de l'Ecole Maternelle René Cassin

Autorisation de commencement des travaux par le Département.

Dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economies d'Energies (CEE), la Commune peut prétendre à une aide financière du SDE07 en contrepartie de laquelle le SDE07 se constitue demandeur des CEE issus de l'opération.

PLU

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique a eu lieu le 26 février 2018 sur les orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Les travaux du groupe de travail ont repris pour finaliser les orientations qui ont été prises.

Dates à retenir :

- Jeudi 5 avril : /
- Jeudi 12 avril à 18 h 30 : Municipalité
- Vendredi 13 avril de 14 h 00 à 16 h 00 : Réunion groupe de travail «Révision du PLU»
- Jeudi 19 avril à 18 h 30 : Réunion de liste
- Jeudi 26 avril à 18 h 30 : Conseil Municipal
- Jeudi 3 mai à 18 h : Réunion organisée par ARCHE Agglo, thème «la transition énergétique»
- Jeudi 10 mai : Ascension
- Jeudi 17 mai à 18 h 30 : Commission urbanisme – travaux – environnement + Municipalité.

La séance est levée à 20h30.

Le Maire,



André ARZALIER